



COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION CSA-TERRITORIAL GARD LOZERE

DÉCLARATION LIMINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2026



AMonsieur le Président du CSA,

Nous souhaitons, en ouverture de cette instance, rappeler que les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail ne peuvent être considérées comme de simples sujets techniques ou administratifs. Elles sont le reflet direct des choix opérés dans notre administration et des moyens qui lui sont consacrés.

À la Protection judiciaire de la jeunesse, les conditions de travail continuent de se dégrader. Les personnels sont confrontés quotidiennement à des charges de travail toujours plus importantes, à des équipes fragilisées par des situations RH dégradées, une perte de sens dans nos missions... ces éléments pesant directement sur la santé physique et psychologique des agents. Notre territoire 30-48 n'est pas exempt de cette dégradation et notre OS n'a eu de cesse depuis des années d'alerter sur ces sujets.

Pour la CGT- PJJ, il ne peut pas être demandé aux personnels de la PJJ de faire toujours plus avec toujours moins, tout en leur demandant de garantir une prise en charge de qualité des jeunes qui nous sont confiés. Derrière les tableaux de suivi, les indicateurs, il y a des femmes et des hommes qui travaillent parfois dans des conditions qui ne permettent plus d'exercer leur métier sereinement.

La santé et la sécurité au travail supposent pourtant de s'attaquer aux causes réelles de la dégradation des conditions de travail. La prévention des risques psychosociaux ne peut plus se limiter à des formations ou à des dispositifs d'écoute lorsque les organisations de travail elles-mêmes génèrent de la surcharge, de l'épuisement et du mal-être. La CGT-PJJ rappelle que la prévention des risques professionnels ne peut être effective sans moyens RH suffisants, sans locaux adaptés et sans permettre aux agents d'exercer leurs missions dans des conditions dignes et sécurisées.

La CGT-PJJ refuse que la souffrance au travail soit renvoyée à la seule responsabilité individuelle des agents. Lorsque les difficultés deviennent structurelles, c'est l'organisation du travail et les politiques publiques qui doivent être interrogées.

La CGT PJJ souhaite également inscrire ces questions dans un contexte social et politique plus large. Les personnels de la PJJ, comme l'ensemble des agents publics, subissent de plein fouet une dégradation de leur pouvoir d'achat avec une dernière annonce ministérielle gelant le point d'indice des fonctionnaires. Les salaires ne suivent plus l'augmentation du coût de la vie, tandis que les dépenses contraintes continuent de progresser. L'explosion du prix des carburants reste problématique pour les personnels de la PJJ : la CGT-PJJ interroge l'administration sur comment envisage-t-elle de venir soutenir ses agents à faire face à ces dépenses ; dépenses indispensables pour venir travailler tous les jours ?

Protéger les personnels, c'est protéger le service public. Donner les moyens aux agents d'exercer correctement leurs missions, c'est aussi garantir aux jeunes et leurs famille une prise en charge de qualité.

Concernant le CSA SST de ce jour, la CGT-PJJ souhaite établir un bilan depuis votre arrivée :

- En sept ans de mandat, un seul projet de service a été validé ; Monsieur le Président, comment l'expliquez-vous, alors même que ce document opposable constitue un cadre sécurisant les conditions de travail de tous les agents.

- Les locaux de Bagnols-Sur-Cèze qui prennent toujours l'eau; Mr le Président, reconnaissez-vous que la gestion globale de ce dossier a été problématique, déplorable et maltraitant pour l'ensemble des agents de cette unité ?
- Notre territoire a connu deux contrôles de dysfonctionnement sur deux services. Notre OS se questionne sur où en sont les plans d'action et pourquoi ces derniers ne nous ont pas été présentés lors d'instance de dialogue social ?

Comment expliquez-vous que les deux contrôles de dysfonctionnement soient à l'initiative de la CGT-PJJ malgré de nombreux éléments préoccupants dont vous auriez dû vous saisir, en amont ?

- Climat qui s'est dégradé entre les hiérarchies et les agents dont la CGT PJJ n'a cessé d'alerter sans qu'aucune réponse ne soit apportée alors même que la DT 30-48 affichée une politique de qualité de vie au travail.

Comment expliquer que le climat déshumanisé qui s'instaure depuis votre arrivée à tous les échelons ? Monsieur le Président, notre OS se désolidarise de ce dysfonctionnement allant à l'encontre d'une politique QVCT digne de ce nom. En témoigne, l'alerte du médecin du travail, les accompagnements individuels de notre OS qui se multiplient et des entretiens de recadrages déguisés qui semblent devenir la norme sur certains services.

- Votre mandat a été jalonné de pertes de postes, de tensions RH, sur l'ensemble des services du territoire. Ce contexte a alimenté le sentiment d'insécurité permanent pour tous les agents. La CGT-PJJ rappelle que nous avons perdu trois postes sur le territoire il y a deux ans. Monsieur le Président, la CGT-PJJ se questionne sur la réalité du pouvoir d'action de votre DT ?
- La restructuration de l'UEMO des Arènes à laquelle la CGT-PJJ s'est fortement opposée isolant alors une UEMO et pouvant générer des questions en matière de SST. Là aussi Monsieur le Président, pourquoi ne pas s'appuyer sur l'expertise de la CGT-PJJ qui reste un syndicat de proposition constructive ?
- Concernant la restructuration des secteurs au niveau territorial, la CGT-PJJ a été force de propositions toujours rejetées par l'administration sans être entendue ni même sollicitée voire écartée. Pourriez-vous nous expliquer sur quoi se fonde ce mépris ?

Cela s'applique également aux agents du territoire, souvent sollicités mais peu écoutés. Cette tutelle de la DT sur ces derniers signifie-t-elle leur incapacité à élaborer autour de leurs propres modalités de travail ?

Assistons-nous à une parodie de la démocratie ?

- En termes de SST, notre OS interroge encore la gestion des agents du CEF qui ont été missionnés sur des services le temps des travaux, en dehors de tout cadre légal. Là, aussi, la CGT-PJJ a été force de proposition et d'opposition au niveau territorial, régional. Pourquoi Monsieur le Président, choisir la solution la plus défavorable aux agents du CEF ?
- Gestion RRSE dans les MO hors MEAT. Aujourd'hui, la surcharge de travail des agents en MO est réelle et en augmentation, comment pouvez-vous encore envisager d'accroître cette activité, notamment les RRSE hors MEAT, toujours à moyen constant ?
- La CGT-PJJ questionne l'absence totale depuis plusieurs CSA SST de consultation des cahiers Hygiène et Sécurité, Monsieur le Président comment parler de santé au travail quand l'administration n'utilise même pas ses propres outils en matière de SST ? Aussi, notre OS n'a jamais eu accès aux différents DUERP des unités pour consultation. Comment pouvons-nous prétendre à une politique SST territoriale quand les OS n'y sont même pas associés ?

Aussi, comment pouvez-vous valider qu'un directeur de service modifie unilatéralement un DUERP à l'issu des rencontres avec les ADP de son service ?

Monsieur le Président, c'est votre dernier CSA, et là encore nous questionnions le fait que le dernier CSA soit annulé le 16 octobre alors même que l'agenda social a été acté en début d'année 2026. Nous le déplorons car ce sont des instances de dialogue social importantes en termes de SST et des conditions de travail de tous les agents. Cela démontre, une nouvelle fois, le mépris caractérisé à l'encontre du dialogue social que nous n'avons eu de cesse de dénoncer. Monsieur le Président, nous souhaitons que vous tiriez des leçons de ces négligences du dialogue social dans le cadre de votre future prise de poste.

En tant que représentant du personnel, élus démocratiquement, nous avons observé une dégradation significative des conditions de travail des agents du 30-48 avec des gestions individuelles problématique et nous nous posons la question de pourquoi il n'y a pas eu de contrôle de dysfonctionnement au niveau de la DT 30-48 ?

Les élus, représentant des personnels du 30-48.